



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU

02 MARS 2020

N° 03



Nombre de conseillers en exercice : 14

Etaient présents : Mrs FICHET Serge, GUERIN Dominique, Mmes LIARD Bernadette, BEAUNE Alexandra, BOUDEAU Nathalie, BROSSET Marie, CHARMAIN Gisèle, GENTREAU Edith, PLUCHON Maryvonne, Mrs AUVINET Cyrille, ROBERT Sylvain et RONDEAU Landry

Absent excusé : Mr VITALI Yannick

Pouvoir : Mr VITALI Yannick à Mme LIARD Bernadette

Absent : Mr BOURASSEAU Christophe

Secrétaire de séance : Mr RONDEAU Landry

Le procès-verbal de la séance du 3 février 2020 est adopté à l'unanimité

● PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

Dans le cadre du contrat d'association, le conseil municipal est invité à fixer le montant de la participation communale pour l'année scolaire 2019-2020.

L'OGEC a présenté son budget prévisionnel au cours d'une réunion à laquelle Mr Yannick VITALI, Mmes Bernadette LIARD, Marie BROSSET, délégués du conseil, ont participé. Il en ressort un excédent de 2 779 € pour l'année 2018-2019 et un prévisionnel de dépenses de fonctionnement pour l'année 2019-2020 à 124 499 € euros pour 206 élèves inscrits au 1^{er} novembre 2019.

En tenant compte du coût moyen d'un élève des classes des écoles publiques du département établi par la Préfecture de Vendée pour 2019-2020 (440 € pour les classes élémentaires et 927 € pour les classes maternelles), la participation communale serait de 121 808 € soit 591,30 € par élève.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité, par un vote à main levée, décide de fixer à 591,30 € par élève soit 121 808 euros le montant de la participation communale au titre du contrat d'association pour l'année scolaire 2019-2020.

Subvention pour surveillance élèves à la pause méridienne

D'autre part, l'OGEC sollicite une subvention de 4 700 euros pour la prise en charge des frais de personnel liés à la surveillance des élèves à la pause méridienne. A l'unanimité, le conseil municipal accepte d'accorder cette subvention.

Classe découverte

Par courrier du 18 février 2020, l'école a sollicité une subvention communale de 5 euros par élève participant à une sortie scolaire au cours de l'année scolaire 2019-2020, pour un total de 1 040 euros.

Après discussion, considérant que l'intérêt et l'organisation de cette sortie relève de la compétence de l'école et des familles, le conseil municipal par un vote à main levée (3 abstentions, 1 pour et 9 contre) décide de ne pas donner suite à cette demande de subvention.

● ECOLE PRIVEE LE BRANDON-ST JOSEPH DES HERBIERS : DEMANDE PARTICIPATION FINANCIERE

Monsieur le Maire expose la demande de participation aux dépenses de fonctionnement de l'école privée « Le Brandon-St Joseph » des HERBIERS pour 1 élève de Mesnard scolarisé en classe spécialisée « ULIS ».

Hors la présence de Mr Cyrille AUVINET, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de verser une participation de 591.30 euros pour l'année 2019-2020, ce qui correspond au montant de la participation versée pour chaque élève de l'école privée de la commune de Mesnard. Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention qui s'y rapporte.

● SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subvention présentées par les associations Mesnardaises. Par un vote à main levée, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'accorder les subventions suivantes pour un total de **2 059 €**.

ASSOCIATIONS DE MESNARD		ASSOCIATIONS D'INTERET GENERAL	
ADMR	1 079 €	NAFSEP Sclérosés en plaque	40 €
Club du 3 ^{ème} Age "Les Blés d'Or"	300 €	AFM Myopathies	40 €
Foyer des Jeunes	300 €	Ligue contre le cancer	40 €
ASSOCIATION EN LIEN AVEC MESNARD		Veuves civiles de Vendée	40 €
La Cicadelle	40 €	Secours catholique	100 €
Amis de la Sante de Vendée	40 €	Alcool assistance "la Croix d'or"	40 €

Il est précisé que le CCAS, lors de sa réunion qui s'est tenue ce même soir, a décidé d'attribuer une subvention de 170 euros au Secours Catholique.

Centre de soins Infirmiers des Herbiers

Par courrier du 10 février 2020, l'association Santé et Soins Infirmiers des Herbiers a sollicité une subvention communale de 1 000 euros au titre de l'année 2020.

Après discussion, le conseil municipal par un vote à main levée (2 abstentions, 5 pour et 5 contre), décide de ne pas donner suite à cette demande de subvention

● RESTAURANT SCOLAIRE

Afin d'équilibrer le budget prévisionnel 2019-2020, les responsables de l'association Familles Rurales sollicitent une subvention de 12 000 euros (10 000 euros en 2018-2019).

Après discussion, le conseil municipal, par un vote à main levée, accepte de verser la somme de 10 000 euros au restaurant scolaire.

● CENTRE D'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Pour obtenir un équilibre budgétaire, l'association Familles Rurales sollicite une participation municipale de 35 000 euros, activités pré-ados compris.

Après discussion et par un vote à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 35 000 euros et autorise Mr le Maire à signer la convention régissant l'octroi de cette subvention.

● COMPTES ADMINISTRATIFS – ANNEE 2019

L'assemblée, hors la présence de Monsieur le Maire et sous la présidence de Mme Bernadette LIARD, 2ème adjoint, se fait présenter les comptes administratifs de l'exercice 2019 dont les résultats figurent ci-dessous :

Budget	Résultat au 31/12/2019		
	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Principal	219 455.54	309 394.43	528 849.97
Epicerie	- 2 184.28	- 160.575.02	- 162 759.30
Tricherie	853.20	5 410.15	6 263.35
Lotis. Les Pruneaux	-296 583.31	0.00	- 296 583.31
Lotis. Les Pruneaux 5	152 697.84	0.00	152 697.84
Lotis. Les Pruneaux 6	132 980.32	96 237.56	229 217.88
TOTAL	207 219.31	250 467.12	457 692.43

A l'unanimité, le conseil approuve la gestion du maire pour le budget principal et tous les budgets annexes.

● AFFECTATION DES RESULTATS 2019

A l'unanimité, le conseil municipal accepte d'inscrire aux budgets primitifs 2020 les excédents et déficits résultant du compte administratif 2019.

● COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL – ANNEE 2019

Madame le receveur municipal édite en début d'année le compte de gestion de l'année précédente. Ce compte de gestion retrace toutes les dépenses et toutes les recettes de l'année et fait apparaître le résultat comptable de l'exercice.

Monsieur le Maire présente ces comptes de gestion clos au 31 décembre 2019. Le conseil municipal déclare que ces comptes n'appellent ni observation, ni réserve de sa part et les approuve à l'unanimité.

● VOTE DES TAUX D'IMPOSITION – ANNEE 2020

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, avant le vote du budget primitif 2020, de fixer le taux des taxes pour 2020

Après discussion et un vote à main levée le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux et de maintenir, pour l'année 2020, les taux appliqués en 2019 :

TAXES	2019	2020
Taxe d'habitation	25.69 %	25.69 %
Foncier bâti	16.31 %	16.31 %
Foncier non bâti	43.20 %	43.20 %

● BUDGETS PRIMITIFS – ANNEE 2020

Monsieur le Maire présente le projet de budget pour l'année 2020 tel qu'examiné en bureau municipal.

Les dépenses d'investissement concernent uniquement des projets dont les études ont démarré en 2019.

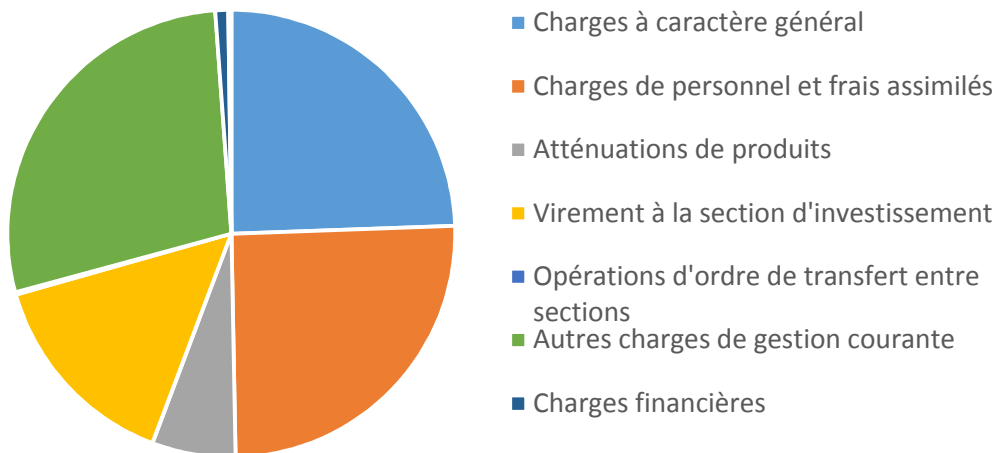
Ce budget adopté à l'unanimité, par un vote à main levée, s'élève à 1 583 931 euros en dépenses et à 1 894 539 euros en recettes.

Le produit de la vente du foncier du camping de la Tricherie en 2019 représentant une somme de 335 803 € a été mis en réserve, sur le budget 2020, pour des projets futurs (214 456 € en fonctionnement qui pourront être reversés en investissement pour des budgets ultérieurs et 96 152 € en investissement). Pour 2020, 25 196 € de ce produit ont été affectés pour les travaux de rénovation des sanitaires et du poste de secours de la Tricherie.

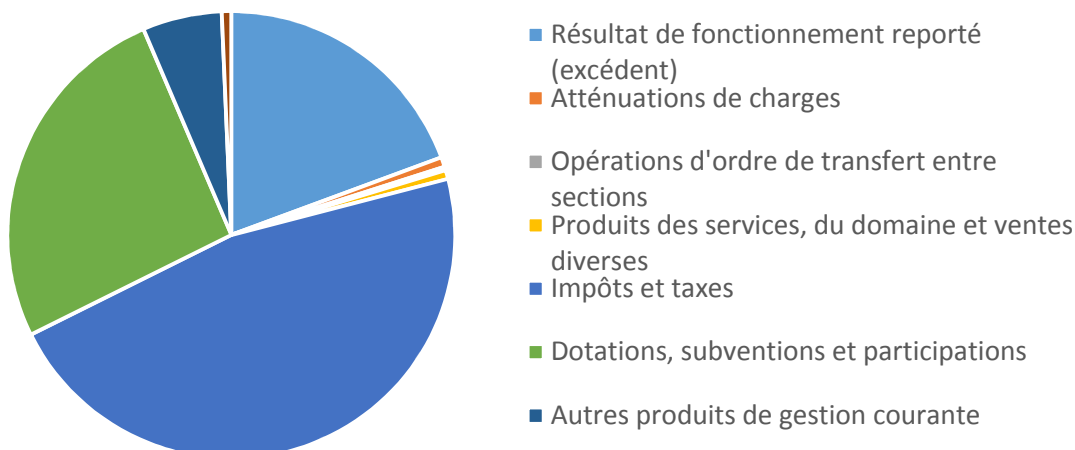
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Libellé	Montant	Libellé	Montant
Charges à caractère général	224 710 €	Impôts et taxes	529 442 €
Charges de personnel	232 160 €	Dotations et subventions	293 820 €
Autres charges de gestion courante	257 941 €	Autres produits gestion courante	64 900 €
Charges financières (intérêts)	8 614 €	Produits exceptionnels	7 800 €
Dotations aux amortissements	3 554 €	Travaux en régie	3 000 €
Prélèvement du G.I.R.	54 730 €	Produits des services	7 176 €
Charges exceptionnelles	688 €	Atténuation de charges	8 000 €
Virement à l'investissement	136 741 €	Excédent antérieur reporté	219 456 €
Réserve foncier Tricherie	214 456 €		
TOTAL DEPENSES	1 133 594 €	TOTAL RECETTES	1 133 594 €

Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



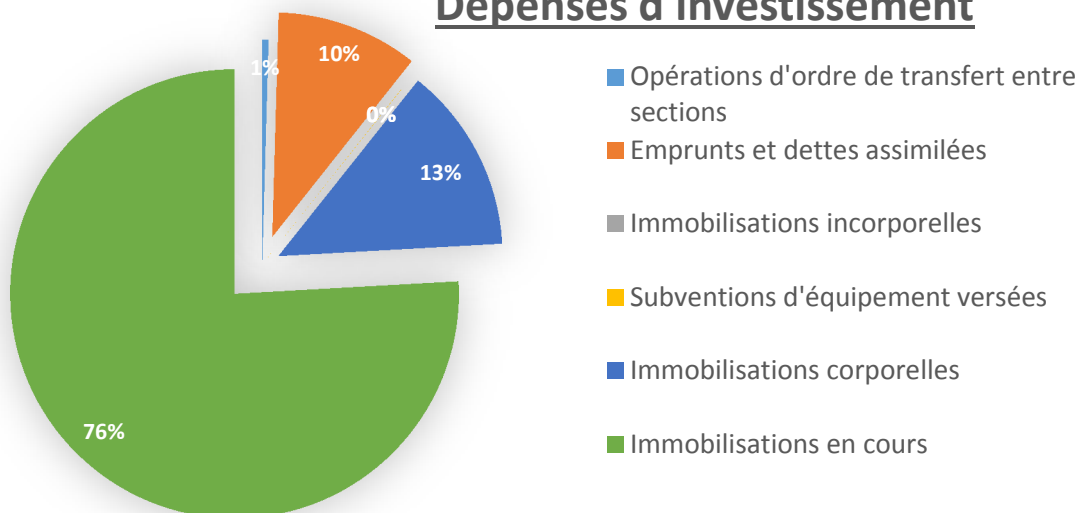
SECTION D'INVESTISSEMENT

Libellé	Montant	Libellé	Montant
Remboursement des emprunts	67 999 €	Excédent d'investissement 2019	309 394 €
Achat terrains	79 000 €	Virement du fonctionnement	136 741 €
Logiciels, matériel et mobilier	10 171 €	Remboursement FCTVA	65 000 €
Travaux	504 473 €	Remb. avance budget annexe	4 310 €
Frais d'études et subvention façades	150 €	Subventions d'investis. reçues	235 645 €
Travaux en régie	3 000 €	Amortissement des immobilisations	1 554 €
Réserve foncier Tricherie	96 152 €	Taxe d'aménagement	6 000 €
		Dépôts et cautionnements	2 300 €
TOTAL DEPENSES	760 945 €	TOTAL RECETTES	760 945 €

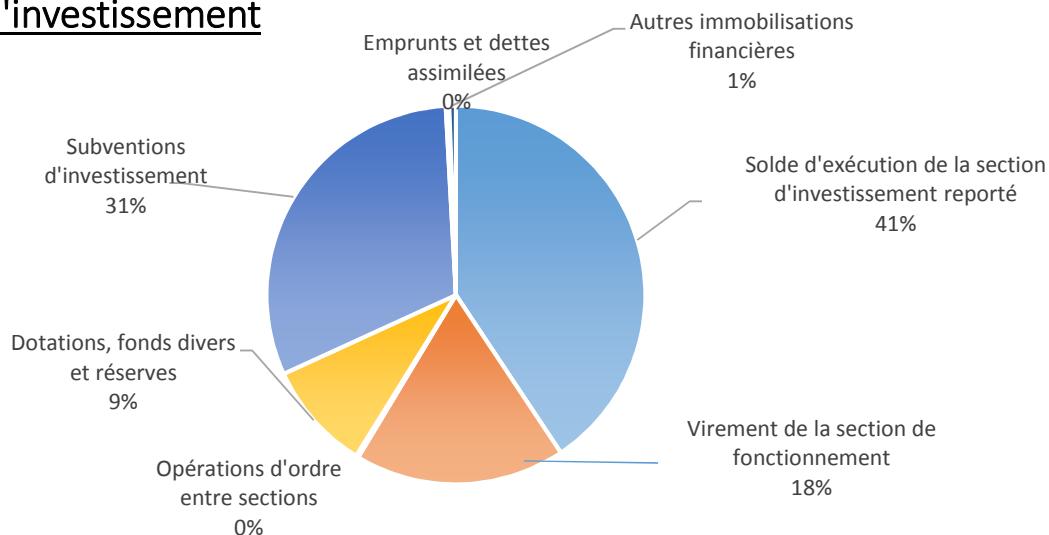
Liste des principaux investissements du budget général

<u>Travaux de voirie</u> (chemin La Boule-La Trédoucière, liaison rue des Primevères lotissement les Pruneaux, éclairage public)	39 427 €	<u>Aménagement de la base de loisirs de la Tricherie</u> (réfection sanitaires et poste de secours ; sécurisation des voies)	180 000 €
<u>Cheminement route de St Fulgent</u> (sortie d'agglomération à La Gautrie)	155 280 €	<u>Espace de loisirs pour l'enfance et la jeunesse (terrain multisports)</u>	70 000 €
<u>Matériels divers</u> : ordinateurs, isoairs, matériel technique, panneaux information entrée du bourg...	10 000 €		

Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



● CREATION D'UN POSTE AU SERVICE ADMINISTRATIF

Afin de renforcer les effectifs du service administratif de la mairie, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'agent administratif à temps non-complet (1/2 temps). Ce poste est destiné à soulager la secrétaire générale de certaines tâches administratives et comptables.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition.

● DECISION PRISE PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pas donné suite aux déclarations d'intention d'aliéner concernant les ventes des immeubles situés 6 chemin des Cerises et 9 rue de la Cité

● TARIF CONCESSION CAVURNES CIMETIERE

Par délibération du mois de décembre 2019, le conseil municipal a fixé à 746 euros le tarif pour la redevance pour une cavurne (tombale comprise).

Contrairement aux cavurnes existantes, les 5 cavurnes installés en 2019 ne comportent pas de pierre tombale en granit mais une plaque de fermeture en ciment, ce qui engendrera un coût supplémentaire pour les familles qui devront faire l'acquisition du monument en granit au moment de la concession,

Le tarif pratiqué dans les communes voisines pour ce modèle de cavurne est de 300 euros.

Sur proposition de Mr le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 300 € le coût de la redevance pour ces 5 cavurnes.

● PANNEAUX D'INFORMATION ENTREES DU BOURG

Comme décidé en 2019, les panneaux d'information destinés à l'affichage pour annoncer des manifestations ayant un intérêt communal ou intercommunal vont être prochainement installés par les agents municipaux aux entrées d'agglomération route des Herbiers et route de Vendrennes.

Après discussion, le conseil municipal approuve le projet de règlement d'affichage pour l'utilisation de ces panneaux et adopte le formulaire de demande d'affichage qui sera à retirer auprès de la mairie et à remettre 4 semaines avant la manifestation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 20.

MESNARD LA BAROTIERE, le 02 Mars 2020

*Le Secrétaire de Séance,
Landry RONDEAU*

*Le Maire,
Serge FICHET*



ELECTIONS MUNICIPALES le 15 MARS 2020

Rappel : Pour pouvoir voter, n'oubliez pas d'apporter **une pièce d'identité** avec votre carte d'électeur : carte identité, passeport, carte vitale avec photo, permis de conduire etc...

Pour que le vote soit valable, le bulletin de vote ne doit pas être modifié, sinon il sera considéré comme NUL : Le panachage, l'adjonction ou suppression de noms, la modification de l'ordre de présentation des candidats ne sont pas autorisés.

INFORMATIONS

VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE

Les personnes intéressées pour acheter du bois de chauffage peuvent se faire connaître en mairie.

L'arbre sera à débiter sur place à la Tricherie. Tarif : 8€ le stère.

WEEK-END STRUCTURES GONFLABLES

L'association Familles Rurales de Mesnard la Barotière organise un week-end structures gonflables **le SAMEDI 21 MARS de 10h à 19h** et **le DIMANCHE 22 MARS de 10h à 18h**, à la salle de sport.

Tarifs : 5€ la journée et 8€ le week-end
Gratuit pour les accompagnateurs et les moins de 3 ans.

BOITE A LIVRES

Dans le cadre des animations de la bibliothèque intercommunale, une boîte à livres a été installée sur la Place de l'Eglise. La procédure est très simple. La personne qui prend un livre en rapporte un de chez elle et le met dans la boîte.

PERMANENCES DU SAMEDI MATIN

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le secrétariat de mairie est ouvert 1 samedi sur 2 de 9h à 12h.
Prochaines permanences : les 7 et 21 mars.

LOCATION GARAGE

Un garage situé Impasse des Jardins est disponible à la location prix de 54,80 €. Si vous êtes intéressé(e), bien vouloir contacter la mairie au 02.51.66.02.74 ou par mail à mairie@mesnardlabarotiere.fr

CONFERENCE - SOI'N Ô NATUREL

L'association Soi'n Ô Naturel organise le **19 MARS 2020 A 20H** une conférence sur le thème: Géobiologie "Repérer un pervers narcissique" animée par Christine Arsicau, thérapeute psycho-comportementale et holistique. Elle aura lieu à la salle de réunion de la maison des associations. Renseignements et inscription uniquement par le biais de ce lien :

<https://www.helloasso.com/associations/soi-n-o-naturel/evenements/conference-reperer-un-pervers-narcissique-animee-par-christine-arsicaud>

COMITE DES FETES

Vous êtes invités à l'assemblée générale du Comité des Fêtes qui aura lieu **le VENDREDI 27 MARS 2020 à 20h30** à la salle de réunion de la maison des associations.

LES BLES D'OR

Le club « Blés D'Or » organise son assemblée générale le **JEUDI 19 MARS 2020 à 12 h** à la salle polyvalente de Mesnard. Nous invitons tous les retraités de Mesnard à nous rejoindre. Une invitation sera envoyée à chaque adhérent(e) et aux personnes qui participent aux mini- concours de belote. Adhésion 14 €.

L'assemblée générale sera suivie d'un repas à 15€ puis d'une animation avec le groupe «Du Bocage à la Gâtine en Chansons».

Pour tous renseignements vous pouvez appeler Charlotte Rondeau au : 02 51 66 16 10 ou Joseph Pasquier au : 06 82 30 38 74. Mail : joseph.a-marie.pasquier@wanadoo.fr

ANALYSE DES EAUX DE PUIITS

Le Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée propose une période promotionnelle pour l'analyse des eaux de puits. Vous pouvez apporter vos flacons à la mairie des Herbiers le 31 mars 2020 de 11h30 à 13 h. Attention, le dépôt doit être effectué le jour du prélèvement.

**Permanences Maire et adjoints
samedi de 9h30 à 10h30**

07/03/2020 : Yannick VITALI